

ARTITES : MAISON ASSEMBLÉE

Fév-Mars 2004 état des lieux par Lucie Bouchet lors de l'inventaire du patrimoine de proximité de la commune de Retournac par la CCDS.



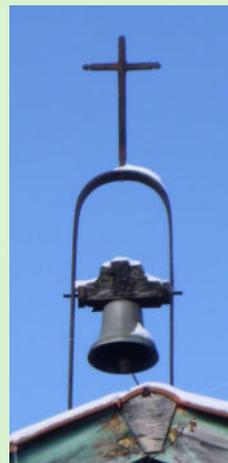
Cette maison d'assemblée est en pierres jointées recouvertes de crépis qui s'effrite et a pratiquement disparu. La toiture est en tuiles plates. La cloche et la croix ont été bien conservées.

Sur l'encadrement en pierre de la porte est gravé la date de 1858. Le mur gouttereau accueille l'ensemble des ouvertures (fenêtres et porte).

Il serait nécessaire de la mettre en valeur notamment en enlevant la poubelle qui se trouve devant ainsi que la plaque en métal qui bouche la porte d'entrée et le panneau d'affichage. Tous ces éléments nuisent au charme de cette maison d'assemblée.

De plus, cette maison d'assemblée se situe sur le PR 306 : Artites, d'où l'intérêt d'une mise en valeur.

2024 : Le sentier PR 306 : Artites, n'existe plus. Néanmoins une balade patrimoniale VALPARURE « Balade de Miaune » n°1 passe au pied de ce patrimoine. Cette maison d'Assemblée n'est plus utilisée depuis quelques années. Elle reste pour le moment en bon état.



JUSSAC : MAISON ASSEMBLÉE

Fév-Mars 2004 état des lieux par Lucie Bouchet lors de l'inventaire du patrimoine de proximité de la commune de Retournac par la CCDS.



Cette maison d'assemblée est en pierres jointées recouvertes de crépis. Le crépi se détache par endroits. La cloche et la croix sont toujours conservées.

Cependant, l'encadrement en pierres jointées de la porte a été refait de manière inesthétique et grossière, ce qui nuit au charme de cette maison d'assemblée.

Cette maison d'assemblée se situe sur le PR 319 : Ruisseau de Lanvaux.

Il serait nécessaire de refaire l'enduit qui se trouve sur les murs et de repeindre la porte d'entrée, de la même couleur que les volets.

2024 : L'assemblée primitive était plus bas dans le hameau, elle a été détruite vers 1943. Le circuit PR 307 : Ruisseau de Lavaux ne passe pas à Jussac. Le circuit PR 319 : Le plateau de la Madeleine ne passe pas à proximité de la maison d'Assemblée. Néanmoins une balade patrimoniale VALPARURE « Circuit Saint Ignac-Jussac » n°5 passe au pied de ce patrimoine. Cette maison d'Assemblée est maintenue en état par l'association du hameau.



LA BASTIDE : MAISON ASSEMBLÉE

Fév-Mars 2004 état des lieux par Lucie Bouchet lors de l'inventaire du patrimoine de proximité de la commune de Retournac par la CCDS.



La Maison d'Assemblée de La Bastide est en très bon état. Son toit est en tuiles plates. Les murs sont en pierres jointées recouvertes d'un enduit.

C'est une maison d'assemblée de plein pied. La cloche et la croix sont toujours conservées. Les encadrements de la porte et des fenêtres ont été repeints.

Un effort de mise en valeur a été fait puisque les abords de la maison d'assemblée sont bien entretenus et on trouve même des

bancs devant la maison qui permet d'admirer celle-ci. Son état actuel n'implique aucune restauration.

2024 : L'emplacement de l'assemblée primitive déclarée en ruine en 1924 n'est pas connu. Le circuit PR 319 : Le plateau de la Madeleine passe à proximité. Une balade patrimoniale VALPARURE « Balade Les Bergers de la Madeleine » n°7 passe à proximité. Cette maison d'Assemblée est maintenue en état par l'association du hameau.



CHENEBEYRES : VESTIGES DE MAISON ASSEMBLÉE

Fév-Mars 2004 état des lieux par Lucie Bouchet lors de l'inventaire du patrimoine de proximité de la commune de Retournac par la CCDS.



La maison d'assemblée de Chenebeyres est en ruine. La toiture et la charpente ont disparu. L'un des murs gouttereaux et pignons s'est en parti effondré. La cloche et la croix ont disparu. Pour la remettre en état, il faudrait procéder à une restauration complète.

2024 :



vers 2004-2005 l'ensemble du bâtiment comprenant la maison d'assemblée et le four à pain a été consolidé et la toiture a été refaite. Cette maison d'assemblée n'a aucun intérêt et n'a plus de symboles comme la croix et la cloche. La construction est surprenante car habituellement le four est isolé pour éviter les incendies, tout comme la maison d'assemblée est isolée.

Une balade patrimoniale VALPARURE « Balade Mercuret-Chabanolles » n°2 passe devant ce bâtiment.

LE CHAMBONNET : ANCIENNE MAISON ASSEMBLÉE



2024 : Cette maison d'assemblée de 1878 a été vendue à un particulier qui a fait une rénovation du bâtiment en conservant les symboles de l'Assemblée.



LE CORSET : ANCIENNE MAISON ASSEMBLÉE



2024 : Cette maison d'assemblée a été réquisitionnée vers 1905 pour être transformée en école publique mixte du hameau. Puis avec le temps, l'école a été transférée au bourg de Retournac. La maison d'Assemblée a été par la suite acquise par un privé. Il reste sur ce bâtiment le campanile avec la cloche, surmonté de la croix.

Cette croix de la passion comporte sur le fût central l'échelle qui servit pour la descente du corps du Christ, sur le bras droit de la croix il y a le marteau de la crucifixion, sur le bras gauche de la croix il y a les tenailles de la décrucifixion, 3 clous à la croisée des bras de la croix et au-dessus la lance du soldat croisée avec le bâton à éponge.

Une balade patrimoniale VALPARURE « Balade Miaune » n°1 passe au pied.

VOUSSE : VESTIGE DE MAISON ASSEMBLÉE

2024 : La maison d'assemblée a été détruite mais il reste sur un mur l'ancienne cloche.

Une balade patrimoniale VALPARURE « Balade Tacot, Loire et Château » n°8 passe en ce lieu.



LINGOUSTRE : VESTIGE DE MAISON ASSEMBLÉE

2024 : La maison d'assemblée qui se trouvait en bas du hameau à proximité du four à pain a été détruite par incendie en 1910 mais la cloche a été récupérée et mise sur un poteau en haut du hameau.

Une balade patrimoniale VALPARURE « Circuit l'Ange de Surrel » n°6 passe au pied de cette cloche.



LA BROUSSE : VESTIGE DE MAISON ASSEMBLÉE

2024 : La maison d'assemblée a été détruite mais la cloche a été récupérée et mise sur le four à pain.

Le circuit PR 307 : Ruisseau de Lavaux passe en ce lieu.

